



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 4 décembre 2024]

Date de la convocation

28 novembre 2024

Date de mise en ligne

6 décembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 29

Procurations : 3

Votants : 32

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Claire VILLENEUVE, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Christian PERO, Christel PALIS, *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Monique GUILLE, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Martine BOISSIERE, Arnaud ELGOYHEN, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Daniel RIBES, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Martine VIOLETTE, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, Marie MONTELS, Corinne DARMANI Thomas DOMENECH *Conseillers*.

Absents et représentés : Antony MOUSSU, Christelle HARDY, Elisa GILLET

Absents : Dominique BOYER,

N° 128/ 2024

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Subvention au budget annexe Lotissement

Il est rappelé au Conseil Municipal que le budget annexe Lotissement a été ouvert le 1^{er} janvier 1996 notamment pour l'opération d'aménagement de la ZAC de Roumagnac.

Au 31/12/2023, le compte administratif de ce budget annexe fait apparaître un déficit global de 26 224.84 €. Ce déficit devra être apuré à la clôture de l'opération par le versement d'une subvention du Budget Principal.

Afin d'étaler la dépense, une subvention annuelle est versée depuis 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 10 000 €, au titre de l'exercice 2024, du Budget Principal au Budget annexe Lotissement.

Les crédits sont prévus au compte 65736211 du Budget Principal et au compte 7573621 du Budget Lotissement.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement de la subvention mentionnée ci-dessus,

DONNE POUVOIR à Madame le Maire ou à l'adjoint au maire délégué de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

Fait à Gaillac le 5 décembre 2024